



## **Renseignement important au sujet du PLAN DE PRÉLÈVEMENT BANCAIRE AUTOMATIQUE DE CCOC**

Centretown Citizens Ottawa Corporation (CCOC) offre la commodité de payer son loyer par Prélèvement bancaire automatique. Un autre terme pour ce plan est le Débit direct. Ceci est tout simplement une demande à votre banque de permettre à CCOC de retirer votre loyer à une date préétablie. Dans ce cas, le loyer sera retiré automatiquement le 1<sup>er</sup> jour ouvrable de chaque mois.

### **Quel sera l'avantage pour vous de cette méthode de paiement ?**

- C'est facile – vous n'aurez plus à écrire des chèques chaque mois, ou payer pour les timbres.
- Les paiements seront inscrits automatiquement à votre relevé bancaire ou votre carnet de banque, alors vous n'avez pas besoin de conserver des registres distincts.
- Vous n'aurez plus à vous inquiéter d'un paiement manqué, des retards de la poste ou de votre absence en vacances.
- Cela peut vous permettre de gagner du temps – vous n'aurez pas à faire de visite spéciale à notre bureau.
- Vous pouvez choisir d'arrêter les prélèvements bancaires automatiques avant un préavis approprié, en tout temps.

### **Que devez-vous faire pour vous inscrire ?**

Remplissez et signez le Formulaire de prélèvement bancaire automatique ci-joint. Ajoutez un chèque non signé avec le mot « ANNULÉ » à votre formulaire de demande. Retournez le formulaire rempli et le chèque « ANNULÉ » à notre bureau. Postez à : Centretown Citizens Ottawa Corporation, 415, rue Gilmour, pièce 200, Ottawa ON K2P 2M8. Ou vous pouvez la déposer en personne (lundi au vendredi, entre 9 h 00 et 17 h 00).

### **Modalités et conditions**

Le loyer mensuel total à payer tel qu'indiqué par votre plus récent Avis de changement de loyer sera déduit automatiquement de votre compte bancaire le 1<sup>er</sup> jour ouvrable chaque mois.

Les prélèvements bancaires automatiques peuvent être retirés de toute institution financière canadienne.

Si deux paiements ou plus sont retournés non payés par votre banque au cours d'une période d'un an, le plan de prélèvement bancaire automatique sera annulé et le paiement ne sera accepté que par chèque certifié, Interac ou mandat poste.

**Remarque : Tout paiement de prélèvement bancaire automatique retourné sera sujet à des frais administratifs de 30.00 \$.**

### **Annulation**

L'entente peut être arrêtée par écrit, en tout temps, par le locataire ou par CCOC. Le paiement prévu de tout mois peut être annulé jusqu'à quatre jours ouvrables avant le 1<sup>er</sup> du mois en nous contactant au (613) 234-4065, Lisa Seguin ext 230, Épiphanie Muyenzi ext 253, ou en nous faisant parvenir un courriel à [Rentcollections@ccochohousing.org](mailto:Rentcollections@ccochohousing.org). Si l'entente est annulée ou si un paiement mensuel quelconque est annulé, le loyer à payer doit être payé directement à CCOC.

Pour toute autre information sur cette option de paiement, veuillez nous contacter.